

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 23 avril 2013
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Christophe DEVENOGE	Président	
Mme Florence PULIDO	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE		M. Christian HALLER	
Mme Caroline BENBASSAT	Excusée	M. Gilbert HUMBERT	
M. Louis BOLDRINI		M. Philippe GAILLARD	Excusé
Mme Chantal BORDIER		Mme Roberta RANNI	
M. Pierre BUHOLZER		M. Pascal WASSMER	
M. Christophe CHAPOTAT			

Public : /

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 19 mars 2013.**
- 2. Communication(s) du bureau.**
- 3. Rapports des commissions et délibération.**

- a. Rapport de la Conférence CoHerAn. Séance du jeudi 21 février 2013 (M. Christian HALLER, rapporteur).
- b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 9 avril 2013 (M. Louis BOLDRINI, Président).
- c. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 16 avril 2013 (M. Gilbert HUMBERT, Président).

✚ **Délibération No 27** - Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la création d'un couvert sur la terrasse existante côté sud du restaurant « Côté Vignes », sis 10, route de la Côte-d'Or à Anières. Parcelle N° 5270/Flle 29, propriété de la commune d'Anières.

- 4. Présentation des comptes de l'Exercice 2012 par M. le Maire.**
- 5. Proposition(s) du Maire et des Adjointes.**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjointes.**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

M. le Président Christophe DEVENOGE ouvre la séance à 20h.00. Il salue l'Assemblée et prie d'excuser les personnes mentionnées en page 1.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 19 mars 2013

M. Louis BOLDRINI souhaite qu'une modification soit apportée en page 8, paragraphe relatif à la manifestation du 8 juin 2013, soit :

« M. Louis BOLDRINI informe, tenant compte de l'annulation de la manifestation « Anières fête ses vendanges », que la Compagnie des sapeurs pompiers, l'Amicale, ainsi que les « Feufolettes » organisent une manifestation familiale le samedi 8 juin 2013 à Anières. Dès que le programme de la manifestation sera finalisé, un « tous ménages » parviendra à la population ».

par

M. Louis BOLDRINI informe, tenant compte de l'annulation de la manifestation « Anières fête ses vendanges », que la Compagnie des sapeurs pompiers, l'Amicale, **le Gymkhana**, ainsi que les « Feufolettes » organisent une manifestation familiale le samedi 8 juin 2013 à Anières. Dès que le programme de la manifestation sera finalisé, un « tous ménages » parviendra à la population.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A la majorité (11 oui - 3 abstentions de Mme Florence PULIDO, MM. Christophe CHAPOTAT, Pascal WASSMER), **le procès-verbal de la séance du mardi 19 mars 2013 est approuvé par le Conseil municipal.**

Point 2

Communication du bureau.

Modification de l'ordre du jour

M. le Président informe d'une adjonction au projet d'ordre du jour envoyé aux Conseillers municipaux, soit au point 3, lettre d) : Rapport du Conseil de Fondation de la T'Anières - Séance du jeudi 18 avril 2013 (Mme Florence PULIDO, déléguée).

Ainsi, le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » sera donc traité au point 3, lettre b) et celui de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » au point 3), lettre c).

Election du bureau du Conseil municipal 2013-2014

M. le Président rappelle que lors du prochain Conseil municipal du mardi 14 mai 2013, devra être élu le bureau du Conseil municipal, soit le ou la Président(e), le ou la vice-Président(e) et le secrétaire pour l'année 2013-2014 (1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014).

Tournoi des sociétés à Hermance – Mercredi 8 mai 2013 dès 19h.00

M. le Président informe que le FC CoHerAn réorganise le tournoi des sociétés (football) à Hermance au terrain des Tattes, le mercredi 8 mai prochain. Les membres du Conseil municipal qui souhaitent y participer peuvent intégrer une éventuelle équipe CoHerAn, proposée par M. Philippe LEY, Conseiller municipal à Hermance.

Les Conseillers municipaux intéressés peuvent s'adresser à la secrétaire qui transmettra l'inscription.

Pétanque d'Anières – Invitation apéritif – Vendredi 17 mai 2013 dès 18h.30

M. le Président rappelle que le Conseil municipal a reçu une invitation à l'apéritif du vendredi 17 mai 2013, dès 18h.30, ouvrant le traditionnel tournoi de pétanque qui aura lieu dans le préau de l'école les 17 et 18 mai prochain.

Point 3

Rapports des commissions et délibération.

a. Rapport de la Conférence CoHerAn. Séance du jeudi 21 février 2013 (M. Christian HALLER, rapporteur).

Ce point est abrogé, aucun délégué n'ayant pu participer à la Conférence CoHerAn du 21 février 2013.

b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 9 avril 2013 (M. Louis BOLDRINI, Président).

M. le Président passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI informe que la commission s'est réunie le mardi 9 avril dernier et a traité des points suivants :

Dossier MPPL (Mairie, Pompiers, Poste, Logements)

M. Serge SERAFIN a eu une séance avec le lauréat du concours, dont le but était de discuter d'une possibilité de compromis entre les deux concurrents.

Une réunion avec le candidat arrivé en deuxième position est attendue le 25 avril 2013 pour connaître sa position et ses éventuelles intentions.

De ce fait, M. Louis BOLDRINI n'a pas, à ce jour, plus de détails à communiquer sur la négociation en cours avec les deux concurrents.

Zone artisanale

M. Louis BOLDRINI informe que M. Serge SERAFIN a approché M. François DIEU, ancien Directeur d'Implenia Genève. Ce dernier a créé sa société « Créateurs immobiliers », qui propose des études de faisabilité et de montage financier de divers projets de ce type. M. François DIEU a réalisé tout dernièrement une étude dans le cadre du projet d'agrandissement de la zone artisanale de la Pallanterie.

M. François DIEU a donc proposé une étude de la zone artisanale, en trois phases, soit :

- Phase I : Identification des enjeux, définition d'une stratégie et élaboration des conditions Cadres (collecte d'informations, consultation des acteurs publics concernées, analyse des données et identification des enjeux, etc.).
- Phase II : Mise en œuvre des conditions cadres (élaboration d'un règlement directeur de la zone, finalisation de la maîtrise foncière avec les propriétaires, élaboration des contrats de mise en droits de superficie, structuration financière foncière et d'exploitation, etc.).
- Phase III : Accompagnement des projets individuels (prestations à définir de cas en cas selon la structure du financement des projets).

La commission, à l'unanimité, a préavisé favorablement le lancement de la phase I pour un coût total de HT 25'500 F, phase qui devrait durer environ 3 mois, montant pris sur le budget de fonctionnement, précise M. Serge SERAFIN, Adjoint. Le résultat permettra de répondre aux demandes des éventuelles entreprises qui souhaiteraient s'installer dans la zone artisanale.

A l'unanimité (14 oui), le Conseil municipal donne son accord sur le lancement de la phase I du projet et autorise l'Exécutif à prendre sur le budget ordinaire le montant de HT 25'500 F pour la réalisation de cette étude.

Zone sportive

M. Louis BOLDRINI informe que le dossier suit son cours. La commune d'Anières s'est déterminée sur son choix, celle d'Hermance maintient sa volonté d'intégrer le rugby et celle de Corsier pour une structure pour le tennis.

La phase de négociations se poursuit, sachant que si la commune d'Anières refuse l'entrée en matière sur les études demandées par ses communes partenaires, le projet risque de ne pas se concrétiser. Il a donc été convenu de poursuivre ces études, ainsi que la requête sur un déclassement étendu de la parcelle. Le coût financier sera vraisemblablement déterminant dans les choix finaux sur les sports à intégrer dans ce futur complexe.

En revanche, M. Louis BOLDRINI confirme que la création de terrains pour le FC CoHerAn rencontre l'aval des trois communes.

Le coût du fonctionnement de ce complexe devrait s'élever à hauteur de 10 % du montant de l'investissement, estimé à ce jour à environ 5'000'000 F, soit 500'000 F. Tenant compte de cet aspect, entre autres, un partenariat CoHerAn est indispensable.

M. Louis BOLDRINI informe qu'une offre de prestations pour l'assistance à la communauté de communes, dans le montage économique et foncier de ce projet de zone sportive au chemin des Ambys, a été demandée à M. François DIEU de « Créateurs Immobiliers ».

La commission, à l'unanimité, a préavisé favorablement l'offre de cette société qui s'élève à HT 12'750 F au total, soit à charge de la commune pour 1/3, les deux autres tiers étant à la charge des communes de Corsier et d'Hermance, montant pris sur le budget de fonctionnement, précise M. Serge SERAFIN, Adjoint.

A l'unanimité (14 oui), le Conseil municipal, donne son accord sur l'offre de la société « Créateurs Immobiliers » pour le montage économique et foncier du projet de la zone sportive au chemin des Ambys et autorise l'Exécutif à prendre sur le budget ordinaire le montant de TTC 4'590 F, pour la part d'Anières.

Pavillons scolaires de l'école

M. Louis BOLDRINI informe que deux communes sont intéressées par l'acquisition des pavillons scolaires, ainsi qu'un privé. Une négociation est en cours pour obtenir un montant entre 75'000 F et 100'000 F permettant ainsi à

la Commune de prendre en charge la remise en état du terrain. En revanche, les frais de démontage, transport seront pris en charge par l'acquéreur.

La décision devrait être prise d'ici environ 1 mois.

Local de Chevrens

Le local sera rehaussé et rénové pour permettre le parcage du nouveau camion tonne-pompe léger des pompiers. Les travaux devraient débuter au mois de juillet prochain.

Restaurant « Côté vignes »

M. Louis BOLDRINI informe que M. Serge SERAFIN a présenté un projet de création d'un couvert sur la terrasse existante côté sud du restaurant « Côté vignes », permettant ainsi d'améliorer l'esthétique de cet espace et d'avoir un couvert à cet emplacement.

A la majorité, la commission a préavisé favorablement l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F pour permettre l'étude et la construction de ce couvert sur la façade sud du restaurant « Côté vignes », délibération soumise au vote du Conseil municipal ce soir.

Floris

M. Louis BOLDRINI informe que la procédure suit son cours.

M. le Président remercie M. Louis BOLDRINI pour son rapport et, la parole n'étant plus demandée, propose de passer au vote de la délibération N° 27.

✚ Délibération N° 27 – Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la création d'un couvert sur la terrasse existante côté sud du restaurant « Côté Vignes », sis 10, route de la Côte-d'Or à Anières. Parcelle N° 5270/Flle 29, propriété de la commune d'Anières.

Vu le crédit d'investissement voté à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 17 juin 2008 (délibération No 20), relatif à la réfection et l'agrandissement de l'ancien Club House du Tennis Club d'Anières, l'acquisition d'une patinoire, ainsi que procéder à divers aménagements, d'un montant de TTC 1'100'000 F ; délibération approuvée par le Conseil d'Etat en date du 27.08.2008,

Vu le crédit complémentaire voté à la majorité par le Conseil municipal en date du 12 juin 2012 (délibération No 17), d'un montant de 267'953.35 F, et son approbation par le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement le 27 juillet 2012,

vu les informations données à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 9 avril 2013, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité (2 abstentions) pour cette demande de crédit d'engagement pour la création d'un couvert de la terrasse existante côté sud du restaurant « Côté Vignes »,

vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du 9 avril 2013,

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération,

sous réserve de l'autorisation de construire demandée en date du 12 avril 2013 au département de l'urbanisme, direction des autorisations de construire, procédure accélérée,

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettres « e » et « m » et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition de l'Exécutif,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide
à la majorité**

(10 oui – 3 non de Mmes Chantal BORDIER, Isabelle de PLANTA et M. Gilbert HUMBERT – **1 abstention** de Mme Corinne ALHANKO-BAUER)

1. D'accepter la réalisation des travaux pour la création d'un couvert de la terrasse existante côté sud du restaurant « Côté Vignes », sis 10, route de la Côte-d'Or à Anières. Parcelle N° 5270/Flle 29, propriété de la commune d'Anières.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 100'000 F pour la création d'un couvert de la terrasse existante côté sud du restaurant « Côté Vignes », sis 10, route de la Côte-d'Or à Anières. Parcelle N° 5270/Flle 29, propriété de la commune d'Anières.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette selon les modalités définies dans le crédit d'investissement initial voté le 17 juin 2008 (délibération No 20) et du crédit complémentaire voté le 12 juin 2012 (délibération No 17), sous la rubrique 08-331 « amortissements des crédits d'investissement », soit jusqu'en 2038.

c. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 6 avril 2013 (M. Gilbert HUMBERT, Président).

M. le Président passe la parole à M. Gilbert HUMBERT, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Gilbert HUMBERT informe que la commission s'est réunie le mardi 6 avril 2013 et a traité des points suivants :

Charte des jardins

M. Gilbert HUMBERT informe que la commission a auditionné M. Pierre-André MAGNIN, biologiste, qui a présenté la « Charte des jardins ». La « Charte des jardins » est un engagement moral pour la biodiversité. Elle énonce 10 pratiques favorables à la flore indigène et à la petite faune, en matière de plantations, de tonte, de taille des haies et d'entretien du terrain.

Il ne s'agit pas d'un engagement contractuel, mais d'un document pédagogique. L'un des buts de la « Charte des jardins » est de mettre les jardins en réseau et de permettre la création de liens entre les voisins.

Le site ci-après propose des fiches pratiques pour un bon aménagement de son jardin, soit <http://www.energi-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins> et chacun peut adhérer à cette charte individuellement.

Les membres de la commission ont convenu qu'un article soit rédigé dans le prochain « Infos Anières » pour sensibiliser les habitants à cette « Charte des jardins ».

Véhicule Pick-up Nissan King pour la Compagnie des sapeurs pompiers

Suite à la convocation du service des automobiles et de la navigation pour l'expertise du véhicule Nissan King, en mai 2013, un devis pour la remise en état du véhicule a été demandé à un garage et celui-ci s'élève à F 13'475.75.

En raison du prix élevé de cette réparation et de l'âge du véhicule qui date de 1990, un devis pour l'acquisition d'un nouveau véhicule a été demandé, soit un Nissan Navara 2,5 Double Cab SE (190 CV) pour un montant après rabais de TTC 41'990 F (sans équipement). Il a été proposé de financer ce véhicule par un contrat de leasing, en 59 mensualités de 778 F avec un taux d'intérêt de 4,6 %.

En ce qui concerne l'équipement nécessaire pour ce véhicule d'intervention, tôle striée, feux bleus, peinture, installation, supports et radios POLICOM, le devis se monte à 14'262 F.

La commission, à l'unanimité, a préavisé favorablement l'acquisition de ce véhicule Pick-up Nissan King pour la Compagnie des sapeurs pompiers, selon le devis présenté.

La commission, à l'unanimité, a préavisé favorablement l'acquisition de l'équipement de ce véhicule, selon le devis présenté.

M. le Maire souligne que ce montant sera pris sur le crédit d'engagement du véhicule d'intervention (délibération No 22 du 20.10.2013 d'un montant de 480'000 F).

Pour répondre à Mme Isabelle de PLANTA, M. Louis BOLDRINI confirme que la durée présumée de vie de ce nouveau véhicule Pick-Up sera de 20 ans. L'actuel a plus de 20 ans et avait été acquis d'occasion à un paysan de montagne.

Suite à certaines préoccupations de l'Assemblée, M. Louis BOLDRINI confirme qu'au niveau des véhicules, avec l'acquisition du tonne pompe léger et du Pick-Up, la Compagnie sera équipée pour les 20 prochaines années !

M. Pierre-Yves DECHEVRENS tient à souligner qu'il s'agit de véhicules indispensables à la sécurité des habitants et non pas de jouets, surtout depuis la baisse de pression de l'eau des SIG.

Au niveau des frais de fonctionnement, ceux-ci ne sont pas plus élevés que les entretiens courants de tout autre véhicule. De plus, la Compagnie effectue très régulièrement l'entretien de base de ses véhicules.

M. le Maire précise que les frais de fonctionnement liés aux impôts, assurances, ne seront pas plus élevés que ceux payés pour les anciens véhicules, sachant que l'entretien de véhicules vieillissants est plus élevé que celui pour les neufs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (14 oui), donne son accord pour l'acquisition de ce véhicule Pick-up Nissan King pour la Compagnie des sapeurs pompiers, selon le devis présenté et autorise l'Exécutif d'engager un contrat de leasing pour son financement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (14 oui), donne son accord pour l'acquisition de l'équipement de ce véhicule, selon le devis présenté et autorise l'Exécutif de comptabiliser ce montant dans le compte d'investissement ouvert pour l'acquisition du véhicule d'intervention de la Compagnie des sapeurs pompiers.

Route de l'Hospice. Trottoir et éclairage. Tronçon chemin des Ambys – route de Thonon

M. le Président informe que dans le cadre de ce projet de réaliser un trottoir et un éclairage sur le tronçon – chemin des Ambys-route de Thonon - le propriétaire des terrains limitrophes a accepté de céder à la Commune 218 m², à condition de faire limiter la vitesse des véhicules à 60 km/h. sur la route de l'Hospice. En revanche, il refuse la pose de poteaux électriques le long de sa parcelle, à l'exception de 3 luminaires à proximité de ses bâtiments.

Si le projet se réalise, il est prévu que le projet de trottoir aura un enrobé sur 1m.20 de large, la proposition d'une réalisation en matière du Salève n'ayant pas été retenue.

Pour la réalisation de cet aménagement, un appel d'offres sera lancé.

Règlement du cimetière

En ce qui concerne le règlement du cimetière, en cours de révision, celui-ci sera envoyé au Service de Surveillance des Communes (SSCO) pour préavis sur sa conformité à la réglementation cantonale en vigueur et sera ensuite présenté aux membres de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour préavis.

Chemin de Copponex

Des travaux sont prévus début mai 2013 pour une durée d'une semaine environ. Il s'agit de refaire l'encaissement et le surfacage de ce chemin, suite à des affaissements.

Route d'Hermance

Suite à une négociation avec l'Etat, l'« aire de stockage », située à la hauteur du chemin des Chavannes sera maintenue, Une zone de « dégagement » sera aménagée, avec la possibilité pour les véhicules de s'arrêter. Ces travaux sont également prévus au mois de mai prochain.

Route de l'Hospice

Les travaux prévus à la hauteur de la mairie, pour le remplacement d'un collecteur, devraient débiter au mois de mai-juin 2013. Pour répondre à M. Pierre BUHOLZER, la route de l'Hospice ne sera pas fermée à la circulation durant le chantier, mais sera alternée avec la pose de feux.

M. le Président remercie M. Gilbert HUMBERT pour son rapport.

d. Rapport du Conseil de Fondation de la T'Anières - Séance du jeudi 18 avril 2013 (Mme Florence PULIDO, déléguée).

M. le Président passe la parole à Mme Florence PULIDO, déléguée à la Fondation la T'Anières.

Mme Florence PULIDO informe que le Conseil de Fondation de la T'Anières s'est réuni le jeudi 18 avril 2013 à la mairie et a traité des points suivants :

Conseil de Fondation

Une nouvelle représentante des parents a rejoint le Conseil de Fondation. Il s'agit de Mme Christel VOIGNARD-MARTINEZ. Sa petite fille a rejoint l'institution de la T'Anières.

Inscriptions pour la rentrée 2013-2014 - Fonctionnement

Les inscriptions ont eu lieu ce mois, en interne et en externe. Le taux de remplissage pour l'espace décroisonné et pour la garderie est très satisfaisant et s'élève à 90 %. C'est la 1^{ère} année que les après-midis sont plus sollicités que les matins. La majorité des inscriptions ont été faites en interne et seule une inscription a été faite en externe.

Pour cette rentrée, il a été appliqué le système HarmoS (*Ndlr : Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un nouveau concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.*)

Pour la garderie, les enfants doivent avoir 1 an au 31 juillet et pour l'espace décroisonné 2 ans au 31 juillet également.

L'espace de vie infantine de la T'Anières poursuit son optique d'entreprise formatrice et accueille régulièrement des stagiaires, entraînant un surcroît de travail pour les éducatrices, mais qui le font très volontiers.

En ce qui concerne l'AIPE (Aide Intégration Petite Enfance – *Ndlr : L'AIPE a pour but de favoriser l'intégration d'enfants en situation de handicap dans les lieux d'accueil de la petite enfance du canton de Genève*), deux enfants bénéficiaient de cette intégration, l'un rejoindra l'école et l'autre sera encore à la T'Anières à la prochaine rentrée. Ces enfants de l'AIPE donnent également du travail supplémentaire, avec des contacts en réseau, entre autres avec le service cantonal de santé de la jeunesse.

Des enfants du foyer d'Anières (Hospice Général) sont également intégrés à la T'Anières et nécessitent aussi une attention particulière, même s'ils ne restent qu'une courte période dans l'institution.

Il faut reconnaître que le personnel de la T'Anières a une grande capacité d'assumer toutes les tâches spécifiques précitées.

Personnel de la T'Anières

L'équipe en place à la T'Anières est fidèle à cette structure. Le personnel s'engage à suivre des formations très variées (soins, etc.) et ensuite faire partager ces connaissances avec les collègues. En cas de remplacement, c'est toujours la même personne qui rejoint la T'Anières, ce qui est bénéfique pour les enfants.

Garderie des « tout petits » 1-2 ans

Cette année, plusieurs enfants très petits ont rejoint la T'Anières et certains ne marchaient pas, ce qui a compliqué l'organisation de l'encadrement. Une adaptation du matériel (sécurité du bâtiment, matériel) a dû être faite pour répondre à cette situation particulière.

Un espace décloisonné a également été organisé pour cette catégorie d'âges. Les plus grands ont été intégrés avec ceux de la garderie une demi-journée par semaine et l'expérience s'est révélée satisfaisante.

Espace décloisonné – 2 – 4 ans

Cet espace fonctionne très bien. Des binômes au niveau des éducatrices et aides ont été organisés avec des changements réguliers.

Comptes de l'Exercice 2012

Les comptes de l'Exercice 2012 sont satisfaisants et ont respecté le budget alloué de 850'000 F, avec un petit dépassement d'environ 14'000 F dû principalement aux frais de formation et à l'adhésion à la Convention Collective de Travail du personnel des institutions de la petite enfance (CTT), frais d'entretien et aides sociales que la Commune a pris en charge (parents défailants au niveau du paiement de l'écolage).

Le Conseil de Fondation a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'Exercice 2012 de la T'Anières.

Pour répondre à Mme Isabelle de PLANTA, M. le Maire confirme que l'entretien du bâtiment de la T'Anières est à la charge de la Commune, qui porte chaque année dans son budget de fonctionnement un montant pour cet entretien (rubrique 08-314). Il est prévu dans le budget 2013, un entretien des façades de ce bâtiment.

M. le Président remercie Mme Florence PULIDO pour son rapport.

Point 4

Présentation des comptes de l'Exercice 2012 par M. le Maire

M. le Président passe la parole à M. le Maire pour la présentation des comptes communaux de l'Exercice 2012.

M. le Maire commente au rétroprojecteur la présentation des comptes 2012 et répond aux questions des membres du Conseil municipal.

 **Le document de présentation est joint en annexe du présent procès-verbal et sur CMNET**

A l'issue de la présentation des comptes, M. le Président, au nom du Conseil municipal, remercie M. le Maire de ses explications toujours très détaillées et précises.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité (14 oui), les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour renvoyer les comptes communaux de l'Exercice 2012 à l'examen de la commission « Finances et aide humanitaire » du mardi 7 mai 2013.

Point 5

Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

M. le Maire et MM. les Adjoint(s) n'ont pas de proposition.

Point 6 **Communications du Maire et des Adjoint.**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Patrick ASCHERI.

Statuts du personnel communal – Délibération No 25 du 19 mars 2013

M. le Maire rappelle le vote du Conseil municipal du 19 mars dernier relatif au statut du personnel communal – délibération No 25 - qui a été envoyée au Service de surveillance des communes pour validation par le Département.

Toutefois, tenant compte des différents échanges avec Mme Chantal BORDIER et sa demande d'amendement sur l'article No 52 « *Fin des rapports de service avec résiliation* » (modification de la formulation de cet article par sécurité juridique), il a été convenu que l'Exécutif recommandera au Conseil municipal cet amendement.

Ce statut corrigé sera donc présenté à un prochain Conseil municipal, ainsi que la nouvelle délibération validant la modification de l'article précité, ceci après réception de l'approbation par le Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement (DIME) sur la 1^{ère} version de ce statut, au cas où d'autres modifications seraient demandées.

Hospitalisation de M. le Maire

M. le Maire informe qu'il devra subir une intervention chirurgicale prochainement. Il sera donc absent environ 5 semaines. La date de son hospitalisation n'étant pas connue, M. le Maire souligne que toutes les dispositions ont été prises avec ses Adjointes pour la gestion des dossiers en cours pendant son absence, entre autres celui relatif à la commission des finances du 7 mai prochain.

MM. les Adjointes Serge SERAFIN et Pierre CHOLLET n'ont pas de communication.

Point 7 **Propositions individuelles et questions**



Crèche intercommunale l'île-aux-Mômes - Séance du groupement – 17 avril 2013 à

Hermance

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe qu'elle rendra son rapport sur la dernière séance du groupement de la crèche intercommunale l'île-aux-Mômes lors d'un prochain Conseil municipal. Elle peut d'ores et déjà annoncer que le groupement a approuvé les comptes de l'Exercice 2012.

Gestion des déchets – Formation pour les enfants

Mme Corinne ALHANKO-BAUER rappelle l'intervention de Mme Isabelle de PLANTA au sujet de la revalorisation des déchets et la sensibilisation des enfants sur ce sujet.

En tant qu'enseignante, Mme Corinne ALHANKO-BAUER a bénéficié d'une formation (une matinée, tenant compte de l'âge des enfants) pour ses élèves et remet à l'Adjoint délégué, deux fascicules « Ne nous emballons pas pour les emballages » et « En faire moins, c'est un plus », édités par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets, soit :



Mme Corinne ALHANKO-BAUER a trouvé très intéressante cette formation et suggère d'en faire part à l'école d'Anières.

M. le Maire rappelle que lors de la place des sites terriers, l'école avait pris le sujet de la revalorisation des déchets comme « projet d'école ». Il suggère de transmettre les références de COSEDEC à la Directrice de l'établissement CoHerAn, avec la position du Conseil municipal sur ce projet de sensibilisation dans le cadre scolaire, pour les écoles de CoHerAn.

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve la proposition de M. le Maire, soit d'envoyer un courrier à Mme la Directrice de l'école pour le Conseil d'établissement CoHerAn, en vue d'organiser des formations de sensibilisation sur la revalorisation des déchets aux élèves des trois communes.

Sécurité – Route de l'Aspergère

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe avoir été interpellée par des riverains de la route de l'Aspergère sur la sécurité et la vitesse des véhicules qui empruntent cette artère qui est réglementée à 30km/h. L'aménagement actuel ne semble pas permettre de faire diminuer la vitesse et les habitants s'en préoccupent.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI se demande si un aménagement spécifique permettrait de réduire la vitesse des véhicules et souhaite ouvrir une étude sur ce sujet.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS confirme la vitesse des véhicules, non seulement à la route de l'Aspergère, mais sur l'ensemble des routes et chemins communaux. Quelques aménagements ont été réalisés à la route de l'Aspergère, potelets pour empêcher le stationnement, mais sans grand succès. Le problème vient plutôt des conducteurs non respectueux des règles de circulation.

Il évoque les aménagements à Cognoy pour ralentir la vitesse des véhicules, plus efficaces que ceux placés à la rue Centrale, qui ont été abaissés car trop pentus. Même l'aménagement à la rue de l'Ancien-Lavoir ne dissuade pas tous les conducteurs de limiter leur vitesse.

M. Louis BOLDRINI attire l'attention sur la configuration de la route de l'Aspergère, qui d'un côté ne peut être aménagée, en raison de l'entrée des garages qui donne sur la chaussée. La pose de coussins berlinois engendre également d'autres nuisances et il est difficile de trouver une solution totalement satisfaisante pour répondre à la volonté de faire respecter la limitation de vitesse des véhicules, comme cela a été constaté effectivement à la rue Centrale.

M. Pierre CHOLLET rappelle l'étude qui avait été menée à la route de l'Aspergère et la création de places de parking pour inciter au ralentissement des véhicules, en raison de l'impossibilité du croisement de deux véhicules. La pose de radars « informatifs » sur la vitesse est également une possibilité pour sensibiliser les conducteurs.

Le parcage illicite des véhicules sur les trottoirs ou autres sera contrôlé par les Agents de Police Municipale quand CoHerAn en sera doté, vraisemblablement dès 2014, le dossier étant en cours.

M. Pierre CHOLLET propose de renvoyer ce sujet à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour étude.

M. Antoine BARDE n'a pas fait le même constat, mais admet toutefois être moins concerné que les habitants qui donnent directement sur la route de l'Aspergère. Il attire aussi l'attention sur la difficulté d'évaluer la vitesse d'un véhicule et que 30km/h. peut parfois donner une impression de rapidité. Cette route est étroite et courte et il lui semble difficile à un véhicule d'atteindre des vitesses vraiment très élevées. L'aménagement des chicanes oblige le ralentissement des véhicules, ainsi que la sortie des garages des riverains. Il ne voit pas quels aménagements supplémentaires pourraient donner satisfaction, mis à part la pose de radars « informatifs » à l'instar de ceux posés aux entrées du village.

M. Louis BOLDRINI informe de la révision en cours de la loi sur les APM et son règlement d'application, qui dotera les Agents de Police Municipale de contrôler la vitesse des véhicules, entre autres.

M. Pierre BUHOLZER s'insurge sur les interventions relatives à l'engagement d'importants frais pour des aménagements, contrôles répressifs et préconise plutôt la pose de radars « informatifs » de vitesse du type « ☺ ».

M. Louis BOLDRINI rétorque que le débat engagé a pour objectif de trouver des solutions aux problèmes évoqués sur la sécurité de la route de l'Aspergère et par analogie sur d'autres routes et chemins communaux.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI tient à souligner que son intervention visait à trouver des solutions d'aménagements pour amener les conducteurs à respecter la limitation de vitesse de 30km/h., tenant compte des dangers évoqués.

M. Pierre CHOLLET rappelle que la Commune possède un visispeed (mobile) qui était placé sur les routes et chemins communaux pour déterminer la vitesse des véhicules, selon les rapports enregistrés par cet appareil. Cette tâche était confiée à l'Agent de Police Municipale. Tenant compte que cet Agent n'est plus là, il interviendra auprès du service technique pour reprendre cette tâche. Le coût d'acquisition d'un visispeed est assez élevé, souligne encore M. Pierre CHOLLET.

Fleurissement de la Commune - Pose de bacs le long de la rue Centrale

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI revient sur la pose de bacs à fleurs le long de la rue Centrale. Elle se rappelle que l'objectif de cet aménagement visait à empêcher les véhicules de stationner sur le trottoir.

Elle trouve qu'il y a trop de bacs, que cela n'est pas très esthétique et de plus donne beaucoup de travail d'entretien au service technique. Elle suggère de revoir cet aménagement, éventuellement enlever quelques bacs et poser des potelets à la place.

Mme Florence PULIDO rappelle que le but de ces bacs était d'empêcher le stationnement des véhicules sur le trottoir, principalement ceux des parents qui amènent leur(s) enfant(s) à la T'Anières. Tenant compte de l'impossibilité de parquer sur le trottoir, le problème a été déplacé et les véhicules s'arrêtent devant le portail de la T'Anières, sur le passage piétons tout prêt de cette institution ou encore devant la sortie de la propriété de M. Alain JACQUIER, empêchant la sortie des véhicules. Une solution devrait également être trouvée pour empêcher cette situation.

M. le Maire souligne que la situation s'est envenimée depuis qu'il n'y a plus d'Agent de Police Municipale qui surveillait les stationnements « sauvages » vers la T'Anières et le montant des amendes étant relativement élevé pour ce genre d'infractions, cela était dissuasif. M. le Maire exige dans ce cas une attitude répressive de la surveillance, tenant compte de la possibilité aux parents de se stationner au parking de l'Ancien-Lavoir, acquis pour répondre aux besoins, entre autres de la T'Anières.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal avait refusé la pose de potelets sur le trottoir et privilégié la pose de bacs à fleurs pour empêcher le stationnement des véhicules.

M. le Maire suggère que les deux interventions relatives à la sécurité soient renvoyées en commission pour étude.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souligne n'être pas contre les bacs le long de la rue, mais d'en diminuer la quantité, sachant que cela suffirait pour empêcher les véhicules de se parquer sur le trottoir. Elle est intervenue à plusieurs reprises auprès des parents indisciplinés en exposant la position du Conseil municipal sur la sécurité, mais n'a pas toujours été bien accueillie.

Mme Isabelle de PLANTA suggère de mettre la rue Centrale en rue piétonne, sauf pour les riverains. Il lui est répondu que cela est impossible de privatiser cette rue, tenant compte qu'elle traverse en part en part le village.

M. Pascal WASSMER s'est également posé des questions sur les différents objets traités ce soir et suggère d'attendre la mise en fonction d'une Police Municipale, qui devrait améliorer la situation et voir ultérieurement s'il y a lieu de compléter les actions par d'autres mesures selon les constats effectués.

Soirées des actuelles et anciennes Autorités aniéroises – Vendredi 3 mai 2013 à Jussy

Pour répondre à Mme Chantal BORDIER, M. le Maire confirme que la soirée du 3 mai prochain à Jussy est maintenue et qu'une confirmation sera envoyée à toutes les personnes inscrites.

Avant de lever la séance, M. le Président, au nom du Conseil municipal, transmet ses meilleurs vœux à M. le Maire pour un prompt et complet rétablissement après son intervention chirurgicale.

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé,
M. le Président lève la séance à 21h.35.**

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexe : 

**Présentation des comptes communaux de l'Exercice
2012 (pour l'original du présent procès-verbal)**